



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 27 mai à 19h30
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 01/04/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Christine SIMON, Denis CLAMENS.
Excusés :
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

OBJET : Décision modificative du Budget primitif annexe Photovoltaïque 2025

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994
VU la loi 96-142 du 21 février 1996
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,
Après avoir entendu la présentation générale du budget primitif Centrales Photovoltaïques de l'exercice 2025 ;

Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-036 votée le 15/04/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE l'adoption du budget primitif Centrales Photovoltaïques pour l'année 2025 présenté par Monsieur le Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES :		
Prévisions	93 116.00 €	33 800.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	60 798.95 €	78848.51 €
DEPENSES :		
Prévisions	153 914.95 €	112 648.51 €
Solde d'exécution reporté		

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 27/05/2025
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Raymonde HABOUZIT